



KWS Formation

SIRET : 843 306 788 00012

Siège : 22, Chemin du Puy 06600 Antibes

Immatriculée au R.C.S. d'Antibes

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060844706 du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur

Conditions générales – KWS Formation

Article 1. Modalités d'inscriptions :

Pour chaque inscription, le candidat reçoit un accusé de réception par mail dès réception de son dossier d'inscription avec le bilan des pièces manquantes. Deux semaines avant les tests d'entrée en formation, le candidat reçoit une convocation. Il devra l'amener, ainsi que son permis côtier et fluvial original, et sa pièce d'identité, le jour des tests d'entrée.

KWS Formation transmettra alors au candidat une convocation à l'entrée en formation.

Le candidat aura à lire et signer le règlement intérieur la 1ère semaine de formation.

Article 2. Annulation d'inscription :

- Toute annulation d'inscription doit être demandée par écrit à KWS Formation.

Toute annulation (ou absence non justifiée) intervenant proche du démarrage de la formation sera facturée au candidat sauf cas de force majeure.

- En cas de refus de prise en charge de la part d'un financeur, et si aucune autre solution ne peut être mise en place, le candidat le signalera avec justificatif, au plus tard 5 jours ouvrables avant les l'entrée en formation. Dans ce cas, le candidat n'aura rien à régler.

- En cas de nombre insuffisant d'inscrit, KWS Formation pourra annuler la session de formation au plus tard 2 semaines avant les TEP. Le centre informera le candidat et lui restituera l'ensemble de son dossier.

Dans ce dernier cas, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnité en retour.

Article 3. Dispositions financières :

Le prix de l'action de formation est fixé à 5 290 euros TTC en formation complète pour la formation : « BPJEPS Ski nautique, wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse tractés » option traction câble et traction bateau.

Le prix de l'action de formation est fixé à 2 650 euros TTC en formation complète pour la formation : « CQP animateur ski nautique, wakeboard et engins tractés »

A l'expiration du délai de 10 jours, il ne peut être demandé au stagiaire le paiement de plus de 30% du prix convenu.

Le solde est échelonné au fur et à mesure de l'action de formation (Article L.6353-6 du Code du travail)



KWS Formation

SIRET : 843 306 788 00012

Siège : 22, Chemin du Puy 06600 Antibes

Immatriculée au R.C.S. d'Antibes

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060844706 du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur

Article 4. Informations administratives :

KWS FORMATION

SIRET : 843 306 788 00012

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060844706 du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur

N° d'habilitation DRJSCS PACA : 20013BP40028

Siège social : 22, Chemin du Puy 06600 Antibes Immatriculée au R.C.S. d'Antibes

Contact : Assistante de Direction - Mlle Clémentine Strohl

Téléphone : +33 610990937

kwsformation@gmail.com

www.kwsformation.com

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.